

DAAC/19-820-96 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE CONSEILLER EAC POUR LE DEPARTEMENT
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (9H DE DECHARGE)**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré (certifié.e ou agrégé.e), assurant le rôle de chargé.e de mission départemental.e « éducation artistique et culturelle » au sein de la DAAC, à temps partiel (9h de décharge). Il/elle assurera également une mission de conseiller technique auprès de l'IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence pour les questions d'éducation artistique et culturelle.

L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec la DSDEN 04 (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès de l'IA-DASEN.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) qui fixe ses missions et évalue son action, la/le professeur responsable départemental EAC remplit une mission d'accompagnement des initiatives, de coordination, d'expertise, d'évaluation, de communication et de formation. Il/elle contribue à la mise en œuvre de la politique académique d'éducation artistique et culturelle, dont les objectifs sont fixés par le Recteur. Il/elle travaille à la cohérence territoriale des actions conduites en lien avec les acteurs culturels et institutionnels du département. Il/elle apporte une compétence pédagogique à la DAAC et à l'IA-DASEN sur les actions d'EAC menées, en évalue la pertinence au regard des priorités académiques en lien avec les responsables de domaine de la DAAC et les conseillers pédagogiques départementaux. Au sein de la DSDEN, il/elle assure un lien constant avec la DAAC et les dossiers académiques relatifs à l'EAC.

Afin de mener à bien cette mission, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser ;
- savoir s'inscrire dans une démarche collective ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques;

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 2 septembre 2019. Elle sera éventuellement renouvelable en fonction du premier bilan annuel d'activité en référence aux missions qui lui sont confiées établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidature sont invité.e.s :

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 2 juillet 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Pour tout renseignement :
Tel : 04 42 93 88 41
Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille